



BUREAU NATIONAL DE LA
CERTIFICATION EN HYGIÈNE DENTAIRE

NATIONAL DENTAL HYGIENE
CERTIFICATION BOARD

2006 RAPPORT ANNUEL

Du 1er janvier au 31 décembre 2006



© 2006 Bureau national de la certification en hygiène dentaire

520 – 700 avenue Industrial

Ottawa ON K1G 0Y9

Tél. : (613) 260-8156 Téléc. : (613) 260-8511

Courriel : exam@ndhcb.ca

www.ndhcb.ca



Table des matières

Nos Finalités	1
Le conseil d'administration	2
Message de la présidente	3
Programme de certification nationale en hygiène dentaire ...	4
Administration	5
Comités du Conseil	6
Comités opérationnels	7
Autres activités	8
États financiers	
Annexe A.....	9



2006





Nos Finalités

Le Bureau national de certification en hygiène dentaire existe afin que les organismes de réglementation canadiens aient des mécanismes fiables et valides pour évaluer les compétences actuelles en hygiène dentaire à un coût raisonnable tout en assurant un retour raisonnable sur cet investissement.

Ceci est défini plus spécifiquement, et ce en ordre de priorité, par :

1. Les organismes de réglementation canadiens reconnaissent que les examens mesurent les connaissances, le jugement et les habiletés en hygiène dentaire
 - 1.1 Les mécanismes pour évaluer les compétences de base ont la plus importante priorité
2. Les candidats et candidates à l'examen sont en mesure de participer au processus d'évaluation à l'intérieur d'un temps et à un coût raisonnables
 - 2.1 Ils pourront bénéficier de critères d'éligibilité clairs et défendables, pour passer l'examen
 - 2.2 Ils auront des paramètres d'examen appropriés
 - 2.3 Ils auront accès à un examen sans biais ou parti pris
 - 2.4 Ils recevront des commentaires leur permettant d'identifier leurs points à améliorer
 - 2.5 Ils sauront que l'examen facilite la transférabilité
3. Les formateurs, accréditeurs de programmes d'hygiène dentaire et les professionnels en hygiène dentaire reconnaîtront et se feront les garants de la qualité, la validité et la fiabilité du programme de certification nationale en hygiène dentaire.
 - 3.1 Les autres professionnels reconnaîtront le processus de certification du BNCHD comme un modèle en son genre.



Membres du conseil d'administration



ORGANISMES REPRÉSENTÉS

Association des hygiénistes
dentaires de la Saskatchewan (AHDS)

Association canadienne des hygiénistes
dentaires (ACHD)

Ordre des hygiénistes dentaires
de l'Ontario (OHDO)

Collège des hygiénistes dentaires
de l'Alberta (CHDA)

Collège des hygiénistes dentaires
de la Colombie Britannique (CHDCB)

Commission de l'agrément
dentaire du Canada (CADC)

Éducateurs en hygiène dentaire
du Canada

Bureau dentaire de Terre-Neuve-et-
Labrador

Représentants du public

Directeur général du BNCHD
(membre d'office)

REPRÉSENTANT(E)S

Donna King
(présidente)

Marcia Samson
(vice-présidente)

Evelyn Waters
(présidente)

Brenda Walker

Diane Eade

Ray Wenn

Dianne Gallagher

Cindy Holden

Jim Blake
Barbara Smith

Doris Lavoie



Message de la présidente

Chaque année, le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) continue à évoluer et l'année 2006 n'a pas fait exception. L'année a commencé par la nomination de notre nouveau directeur général, M. Doris Lavoie, caé. M. Lavoie apporte à l'organisation une grande richesse d'expérience, d'énergie et d'enthousiasme. Ces qualités sont évidentes dans chacun des projets qu'il entreprend et ils furent nombreux cette année.

Le directeur général, le personnel et les membres des comités du BNCHD ont été extrêmement occupés tout au long de l'année pour répondre à un nombre sans cesse croissant de personnes diplômées en hygiène dentaire qui font une demande d'admission et qui passent l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD). Les membres du comité d'examen, sous la direction du directeur général et de *Performance Assessment Group*, ont été très actifs cette année puisqu'ils avaient à développer l'ECNHD en fonction du nouveau plan directeur 2005. Un nombre sans précédent de candidat(e)s ont passé l'examen, pratiquement le double de l'année précédente. Le BNCHD a toujours la ferme intention de faire la transition d'un examen papier vers un examen informatisé et est sur la bonne voie pour en réaliser la mise en œuvre pour 2010.

Comme toujours, le BNCHD s'efforce de demeurer une partie intégrante de la communauté des hygiénistes dentaires partout au pays. Cette année, le BNCHD a eu le plaisir de participer au processus de consultation visant à analyser les résultats d'apprentissage pour la profession de l'hygiène dentaire au Canada. Il est stimulant d'imaginer les résultats qui pourraient découler de cette initiative regroupant le BNCHD, les Éducateurs en hygiène dentaire du Canada, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires, la Commission de l'agrément dentaire du Canada et les organismes de réglementation en hygiène dentaire.

Le conseil d'administration du BNCHD a également eu une année 2006 occupée et productive. À l'automne, le conseil d'administration a déterminé avec enthousiasme les nouvelles Finalités de l'organisme, avec la facilitation de Susan Rogers, notre nouveau coach en Gouvernance par politiques. Avec les nouvelles Finalités, le BNCHD a reçu le mandat d'assurer que les organismes de réglementation canadiens disposent de mécanismes d'évaluation fiables et valides pour évaluer les compétences actuelles en hygiène dentaire. Le BNCHD s'engage également à ce que les professionnels, les organismes de réglementation et les éducateurs en hygiène dentaire, ainsi que les autres professions reconnaissent et appuient l'ECNHD et le processus de certification du BNCHD. Une collaboration constante entre le BNCHD, les hygiénistes dentaires, les éducateurs, les agents d'agrément et les organismes de réglementation en hygiène dentaire contribuera à l'atteinte de cet objectif.

Je suis confiante que le BNCHD continuera à progresser au cours des années à venir et je suis honorée d'exercer la fonction de présidente en cette période excitante. L'excellente administration du directeur général et du personnel ainsi que le travail de tous les membres dévoués du conseil d'administration ont permis que mon premier mandat comme présidente soit une expérience stimulante et agréable. Je suis heureuse d'annoncer la présence, cette année, de deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration : Mme Barbara Smith, représentante du public, et Mme Cindy Holden, une représentante nouvellement nommée du *Newfoundland and Labrador Dental Board*. J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont contribué au succès constant du BNCHD.



Donna King
Présidente

Programme de certification nationale en hygiène dentaire



Le Programme de certification nationale en hygiène dentaire offre un certificat, le Certificat national – Partie A (écrite), délivré selon les résultats obtenus à l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD).

Le Certificat national en hygiène dentaire assure la transférabilité d'inscription au registre et le permis d'exercer d'une province ou d'un territoire à l'autre. Il est un des critères des organismes de réglementation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario et de la Saskatchewan pour exercer en hygiène dentaire dans ces provinces.

L'ECNHD est un examen écrit qui évalue la capacité d'un candidat ou d'une candidate à appliquer ses connaissances en tant que praticienne ou praticien débutant pour résoudre des problèmes de santé buccodentaire et pour répondre à des questions liées à la pratique en hygiène dentaire. Le contenu de l'examen est basé sur les compétences en hygiène dentaire (connaissances, habiletés, aptitudes, attitudes et jugement) requises pour pratiquer de façon sûre et efficace en hygiène dentaire.

Le premier profil de compétences en hygiène dentaire a été développé en 1995. La plus récente mise à jour date de 2005 et est publiée dans le Plan directeur de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire ; www.ndhcb.ca/files/blueprint_fr.pdf. Les compétences sont basées sur des normes nationales de formation et de pratique. Elles sont revues et validées par des professionnels et professionnelles en hygiène dentaire représentant tous les domaines de pratique et toutes les régions du Canada. Les organismes de réglementation sont consultés afin de s'assurer que les compétences reflètent les normes de pratique en hygiène dentaire de toutes les juridictions.



Administration

Les étudiant(e)s qui prévoient graduer en deçà de quatre mois de la date limite d'inscription à l'Examen, ainsi que les personnes diplômées des programmes en hygiène dentaire accrédités par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par la Commission on Dental Accreditation (CODA) de l'American Dental Association (ADA), sont admissibles à l'ECNHD.

Les personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-accrédités doivent d'abord être évaluées sur une base individuelle afin de déterminer leur admissibilité à s'inscrire à l'Examen.

Le BNCHD offre aux candidat(e)s handicapés des informations concernant les arrangements spéciaux qui sont disponibles, incluant du temps supplémentaire, une salle séparée et, dans certains cas, les services d'un lecteur. En 2006, le BNCHD a traité cinq demandes d'arrangements spéciaux.

En 2006, l'ECNHD a été offert le 23 janvier, le 23 mai et le 18 septembre à différents centres d'examen situés dans des universités et collèges des provinces canadiennes ayant des programmes de formation en hygiène dentaire. Les surveillants des centres d'examen furent choisis et ont reçu une orientation en vertu des lignes directrices d'administration de l'ECNHD. L'ECNHD a été soumis à un processus de validation statistique rigoureux par Performance Assessment Group, l'agence d'évaluation sous contrat avec le BNCHD. Les résultats de l'ECNHD ont été transmis aux candidat(e)s (succès ou échec), aux écoles de formation (nombre d'échecs à la première tentative) et aux organismes de réglementation participants (liste des candidat(e)s reçus à l'examen). Chaque candidat(e) peut s'inscrire à l'examen un maximum de quatre fois. Il y a eu en 2006, une augmentation de 36% par rapport à l'an passé, du nombre d'inscriptions à l'examen.

Tableau comparatif des résultats à L'ECNHD pour 2005-2006

Examen	# de candidats		# de réussites		Taux de réussite	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Janvier	59	174	48	134	81%	77%
Mai	685	783	633	689	92%	88%
Septembre	165	277	137	208	83%	75%
TOTAL	909	1,234	818	1,031	90%	84%



Comités du conseil d'administration



Comité de révision

Le Comité de révision, sous l'égide du conseil d'administration, est composé de trois membres du Conseil. Il est responsable de l'évaluation des demandes de révision des résultats provenant des candidats ou candidates ayant échoué à l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD) dans les cas où des irrégularités seraient suspectées ou alléguées.

En 2006, il y a eu quatre demandes de révision formelle de résultats d'examen non positifs. Après enquête, le comité de révision a déterminé, dans chacun des cas, qu'aucune irrégularité suffisamment importante n'avait affecté la performance des candidates. Les résultats des candidats furent donc maintenus et ont été notés au dossier de chacun comme une tentative ayant résulté en un échec à l'examen.

Comité ad hoc

Au cours de l'année, le BNCHD a aussi mis en place divers comités ad hoc ayant chacun son mandat spécifique, pour traiter de questions courantes pour le Conseil :

- Reconnaissance des membres sortant du Conseil
- Sondage auprès de nos propriétaires
- Budget de la gouvernance
- Admissibilité à l'ECNHD
- Ligne de conduite : partage de documents
- Planification cyclique du Conseil
- Surplus de fonds





Comités opérationnels

Comité de candidatures

Le Comité de candidatures, sous l'égide du directeur général, est responsable de l'évaluation des demandes soumises par des personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-accrédités par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par l'American Dental Association (ADA) Commission on Dental Accreditation (CODA). Composé d'hygiénistes dentaires chevronnés, son rôle est de déterminer si ces personnes sont admissibles à l'examen de certification nationale en hygiène dentaire.

Pour ce faire, le Comité évalue la formation académique de chaque postulant(e) selon des critères spécifiques basés sur les normes nationales de pratique et sur les programmes d'études canadiens en vigueur en hygiène dentaire.

En 2006, le Comité de candidatures a évalué 148 demandes venant de personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-accrédités. Ceci représente une augmentation de 17% par rapport aux 127 demandes de l'an passé. Parmi les personnes évaluées, 141 furent jugées admissibles à l'ECNHD. Puisque que certaines de ces évaluations furent complétées après la date limite d'inscription aux examens de 2006, un total de 100 personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-accrédités ont passé l'ECNHD et 70 d'entre elles l'ont réussi

Comité d'examen

Le Comité d'examen, sous l'égide du directeur général du BNCHD, est responsable de toutes les activités liées au processus de développement, de surveillance et de gestion de l'ECNHD.

Le questionnaire final de l'examen doit être conforme aux champs d'évaluation spécifiés dans les paramètres du plan directeur de l'ECNHD, édition 2005, avant d'être approuvé par le Comité. La méthode Angoff modifiée est utilisée pour établir la note de passage.

Le Comité s'est rencontré pendant deux jours en février 2006 pour réviser et approuver les questions expérimentales. Il s'est également retrouvé pour cinq jours en octobre 2006 pour finaliser le questionnaire de l'ECNHD utilisé en mai 2007. L'approbation de l'ECNHD de mai 2007 n'a été donnée qu'une fois que chaque question ait été considérée à l'unanimité comme présentant un contenu de mesure cohérent avec les normes de pratique courantes pour la praticienne ou le praticien débutant telles que décrite dans le plan directeur de 2005.



Autres activités



Rédaction de questions d'examen

Encore cette année, deux ateliers de rédaction de questions d'examen ont eu lieu du 20 au 24 avril et du 15 au 19 novembre. Des formatrices en hygiène dentaire d'à travers le pays se sont rencontrées pour rédiger des questions visant à évaluer les compétences reconnues en hygiène dentaire. Ces personnes furent choisies après qu'elles nous aient indiqué leur intérêt à participer à un tel atelier lors du sondage d'information distribué à tous les programmes de formation en hygiène dentaire en septembre.

Évaluation des questions

Suite à chaque session de rédaction de questions, dans le cadre du processus d'élaboration de l'ECNHD, les nouvelles questions ainsi produites furent ensuite expédiées à des équipes de neuf formatrices en hygiène dentaire à travers le pays. Ces personnes ont évalué les nouvelles questions et les ont soit rejetées, soit recommandées avec ou sans modification.

Groupe de travail francophone

Un groupe de travail composé d'hygiénistes dentaires bilingues et chevronnées s'est rencontré du 3 au 5 février pour réviser et valider la traduction française de l'examen et pour mettre à jour le lexique français-anglais.

Autres

En 2006, le BNCHD a embauché Caveon, une firme offrant des services de sécurité entourant les tests, pour effectuer une vérification de sécurité de nos opérations, dans le cadre de notre analyse de gestion des risques. Le rapport sera bientôt prêt et un plan de sécurité détaillé suivra en 2007.

Nous nous sommes également procurés un nouveau système de gestion de notre banque de données qui nous permettra de procéder à des transactions financières et à des demandes d'admissibilité directement « en ligne », ce qui devrait améliorer nos communications afin de mieux servir notre clientèle. Le nouveau système servira également de plate-forme pour élaborer et offrir « en ligne » un examen-guide préparatoire qui sera inauguré en 2007/08.



ANNEXE A

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du
Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Nous avons vérifié le bilan du Bureau national de la certification en hygiène dentaire au 31 décembre 2006 ainsi que les états de l'évolution de l'actif net, des revenus et dépenses et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau national de la certification en hygiène dentaire au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel que l'exige la Loi sur les corporations canadiennes, nous attestons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

WATSON FOLKINS COREY LLP

Comptables agréés

Ottawa, Ontario

16 janvier 2007

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2006



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

	2006	2005
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	120 909 \$	47 778 \$
Titres négociables, au coût qui approche la valeur du marché	172 225 \$	272 495 \$
Frais payés d'avance	<u>65 198 \$</u>	<u>55 002 \$</u>
	358 332 \$	375 275 \$
PLACEMENTS (note 2)	<u>600 190 \$</u>	<u>326 854 \$</u>
	958 522 \$	702 129 \$
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs	36 844 \$	10 812 \$
Revenu reporté (note 3)	<u>193 950 \$</u>	<u>85 125 \$</u>
	<u>230 794 \$</u>	<u>95 937 \$</u>
ACTIF NET		
Affecté au fonds de la révision des compétences	43 512 \$	35 652 \$
Affecté au fonds de la création d'un examen informatisé	267 534 \$	286 213 \$
Affecté au fonds de contingence à des fins légales	100 000 \$	— \$
Non affecté	<u>316 682 \$</u>	<u>284 327 \$</u>
	<u>727 728 \$</u>	<u>606 192 \$</u>
	958 522 \$	702 129 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉVISION DES COMPÉTENCES		
Solde, début de l'exercice	35 652 \$	26 516 \$
Transfert de l'actif net non affecté (net)	<u>7 860 \$</u>	<u>9 136 \$</u>
Solde, fin de l'exercice	43 512 \$	35 652 \$
ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉALISATION DE L'EXAMEN INFORMATISÉ		
Solde, début de l'exercice	286 213 \$	245 000 \$
Transfert (à) de l'actif net non affecté (net)	<u>(18 679) \$</u>	<u>41 213 \$</u>
Solde, fin de l'exercice	267 534 \$	286 213 \$
ACTIF NET AFFECTÉ AU FONDS DE CONTINGENCE À DES FINS LÉGALES		
Transfert de l'actif net non affecté et solde - fin de l'exercice	100,000 \$	— \$
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
Solde, début de l'exercice	284 327 \$	238 418 \$
Transfert du fonds de prévoyance	— \$	— \$
Transfert au fonds de la révision des compétences (net)	(7 860) \$	(9 136) \$
Transfert du (au) fonds de la création d'un examen informatisé (net)	18 679 \$	(41 213) \$
Revenus (dépenses) nets pour l'exercice	<u>121 536 \$</u>	<u>96 258 \$</u>
Solde, fin de l'exercice	316 682 \$	284 327 \$

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

	2006	2005
RÉVENUS		
Frais d'examens	605 900 \$	449 400 \$
Frais d'évaluations	62 000 \$	49 875 \$
Revenu des placements	25 809 \$	19 882 \$
Divers	<u>2 274 \$</u>	<u>2 351 \$</u>
	695 983 \$	521 508 \$
DÉPENSES		
Gouvernance	66 874 \$	60,349 \$
Développement de l'ECNHD	83 111 \$	87,615 \$
Administration de l'ECNHD	105 972 \$	66,065 \$
Projets spéciaux		
Examen informatisé	53 679 \$	23 787 \$
Revue des compétences du Plan directeur	7 140 \$	864 \$
Base de données AmSoft	6 769 \$	— \$
Vérification de sécurité	23 182 \$	— \$
Honoraires	24 327 \$	16 192 \$
Loyer	20 684 \$	19 089 \$
Salaires et avantages sociaux	126 374 \$	112 849 \$
Administration de bureau	46 335 \$	28 440 \$
Cotisation à la CADC	<u>10 000 \$</u>	<u>10 000 \$</u>
	\$ 574 447 \$	425 250 \$
REVENUS (DÉPENSES) NETS POUR L'EXERCICE	<u>121 536 \$</u>	<u>96 258 \$</u>

ANNEXE A

2006



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2006

ANNEXE A

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Organisme

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes.

L'organisme a pour objet :

- de protéger l'intérêt public en établissant un mécanisme d'assurance de qualité qui reflète une norme nationale d'évaluation des candidats et candidates à la pratique en hygiène dentaire au niveau débutant;
- d'encourager et de faciliter la transférabilité entre les organismes de réglementation de l'hygiène dentaire dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada;
- d'assurer que les règles et les règlements qui régissent les examens faciliteront l'administration des examens d'une façon juste et équitable;
- de délivrer aux hygiénistes dentaires des certificats nationaux après examen, conformément aux recommandations du Comité d'examen mis sur pied et soutenu par le Conseil d'administration;
- de tenir les registres qui peuvent être exigés de temps à autre.

b) Fonds affecté d'origine interne

Le fonds de la révision des compétences qui a été établi par le Conseil d'administration est destiné à couvrir les activités liées à la révision du Plan directeur 2010.

Le fonds de création d'un examen informatisé a été établi par le Conseil d'administration pour être utilisé et augmenté afin de pourvoir aux activités qui mèneront à la mise en place d'un examen informatisé d'ici 2010.

Le fonds de contingence à des fins légales fut établi par le Conseil d'administration en cas d'éventuelles poursuites judiciaires.

c) Constatation des revenus

Le BNCHD suit la méthode du report pour enregistrer les revenus. Les revenus reçus par le BNCHD sous forme de frais d'examens sont comptabilisés dans la période aux cours de laquelle ils se rapportent.

d) Prévisions et hypothèses

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses qui affecteront le montant déclaré de l'actif et du passif ainsi qu'une présentation d'informations annexes sur l'actif et le passif éventuels et sur les montants déclarés des revenus et dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent être différents de ceux budgétés.

2. PLACEMENTS

Les placements, constitués d'obligations de sociétés, d'obligations du gouvernement provincial, d'actions et revenus de capitaux propres et fonds communs de placement, sont évalués au coût (valeur marchande: 592 964 \$; 2005 – 311 863 \$).

Les obligations viennent à échéance, à la valeur nominale, de manière échelonnée, au cours des cinq prochaines années. Les taux d'intérêts effectifs à la date d'échéance pour ces valeurs varient de 3.11% à 4.27% (2005 - 3.11% à 3.78%).

La direction est d'avis que la baisse de 7 226 \$ (2005– 14 991 \$) de la valeur marchande est temporaire et, par conséquent, elle n'a pas dévalué les placements.

3. REVENU REPORTÉ

Les revenus reportés correspondent aux frais d'examens perçus dans l'exercice courant qui sont liés à l'exercice subséquent.

4. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des espèces, des titres négociables, et des comptes créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné la période relativement courte menant à l'échéance de ces instruments.

5. ENGAGEMENT

L'organisme a loué des locaux jusqu'au 30 septembre 2007, avec des engagements pour des loyers bruts qui sont d'environ comme suit: de 2006 – 18 900 \$; pour 2007, 14 000 \$.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certaines données correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées pour satisfaire aux exigences de cette présentation.

2006

